

POINT D'ACTUALITE SUR LA PROCEDURE EN COURS

- **Plan de continuation présenté au Tribunal de Commerce de Bordeaux le 04 novembre 2020**
- **Avis favorable de tous les organes de la procédure**
- **Date de délibéré fixée au 9 décembre 2020**

Le Groupe Actiplay (FR0011038348, ALACT), spécialisé dans le data marketing pour la conquête et l'engagement client, annonce que son Plan de continuation a été présenté le 4 novembre 2020 devant le Tribunal de Commerce de Bordeaux, recueillant un avis favorable de tous les organes de la procédure.

Le délibéré du Tribunal de Commerce de Bordeaux a été fixé au mercredi 9 décembre 2020.

La société communiquera alors sur l'annonce de la décision.

A propos du Groupe Actiplay (FR0011038348, ALACT)

Le Groupe est spécialiste du data marketing pour la conquête et l'engagement client. Chaque jour, grâce à ses données qualifiées et ses technologies propriétaires, il permet à ses clients d'augmenter leurs performances marketing et leur chiffre d'affaires. Le Groupe dispose d'actifs propriétaires et de bases de données qualifiées et réactives, dans son réseau de partenaires et en propre.

Prochain rendez-vous :

21 avril 2021 : résultats annuels 2020



Retrouvez toute l'information financière du GROUPE ACTIPLAY sur
www.actiplay.com

Contact Communication Financière

investisseurs@actiplay.com